

DISCRIMINATION ET ISLAMOPHOBIE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





SOMMAIRE

Résumé	3	Répercussions sur les étudiants	21
Mot de la présidente	4	Sur le parcours scolaire	22
Introduction	5	Sur la santé mentale	23
Méthodologie	6	Nos recommandations	25
Résultats et analyses	7	Générales	25
Discrimination genrée	8	Sport universitaire	26
Discrimination systémique	10		
Discrimination impunie	12		
A la loupe : Voile et sport universitaire	16		

RÉSUMÉ

Ce rapport est issu d'une enquête nationale menée en ligne sur les discriminations à caractère islamophobe dans l'enseignement supérieur par notre organisation durant le début de l'année 2022. La définition de l'islamophobie que nous retenons est la suivante : "l'ensemble des actes de rejet, de discrimination ou de violence perpétrés contre des institutions ou des individus en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à la religion musulmane".

Pendant cette enquête, nous avons interrogé **496 personnes**, anciens ou actuels étudiants. Il y a dans cet échantillon 75% de femmes et 25% d'hommes.

Parmi les répondants, on constate que près de **37% d'entre eux affirment avoir été victime d'une discrimination à l'université dont la grande majorité en raison de leur appartenance supposée ou réelle à l'islam**. En outre, les résultats nous indiquent que la plupart de ces actes ont été commis par un professeur ou un membre de l'administration. En cours magistral, en TD ou en souhaitant accéder à un service universitaire.

62% des répondants affirment ne pas avoir réagi. Dans une petite proportion de cas, la personne victime a recouru à des organisations qui offrent une défense juridique aux minorités.

Il a été observé que, dans **la majorité des cas, les actes de discriminations à caractère islamophobe ont entraîné de graves souffrances mentales et émotionnelles**. Certaines victimes indiquent avoir été **diagnostiquées de dépression et ont dû consulter un psychologue suite à ces événements**.

Lors de notre campagne « Sport pour tou.te.s » lancée en 2020, durant laquelle nous avons enquêté sur la discrimination envers des étudiantes qui portent le foulard dans l'accès au sport universitaire, nous avons identifié 11 universités françaises qui limitaient l'accès au service universitaire d'activités physique et sportives (SUAPS) engendrant des conséquences sur les scolarités de ces dernières et une rupture d'égalité.

Avec ce rapport, nous avons souhaité élargir la problématique des discriminations à caractère islamophobe en élargissant à l'ensemble de l'expérience étudiante, des démarches liées à l'inscription, à la recherche de stage de fin d'étude, en passant par le quotidien des cours administrés.

Le rapport déplore que les universités françaises peinent à mettre en place des actions concrètes pour combattre les discriminations à caractère islamophobe. En effet, peu d'universités disposent de mécanismes de signalement et de sanction efficaces en place, ce qui garantit une impunité des auteurs.

Ainsi, nous demandons :

- **Que l'islamophobie soit reconnue par les universités selon la définition donnée plus tôt.** Nous rappelons que les actes de discrimination et de violence vont à l'encontre des droits humains.
- **Une clarification des règlements intérieurs à ce sujet.** Que ces derniers cessent d'outrepasser le cadre de la légalité (comme cela peut l'être dans les règlement de pratique sportive de certains SUAPS)
- Que les universités s'engagent à mettre à disposition de leurs étudiantes et étudiants des **responsables et référents discriminations formés aux questions relatives à l'islamophobie, à ses enjeux et ses répercussions**.
- La transmission aux professeurs, notamment de sport, des **rappels clairs et sans équivoque de la loi et des droits des étudiantes quant au port couvre-chef respectant les conditions de sécurité et d'hygiène**.
- La mise en place de formations visant à une gestion plus inclusive de la diversité au sein de la pratique sportive au SUAPS.

MOT DE LA PRESIDENTE

Chère lectrice, cher lecteur,

C'est avec fierté, au vu du travail fourni, mais surtout avec gravité, au vu de la situation constatée, qu'Étudiants musulmans de France (EMF) vous présente son premier rapport sur le monde étudiant intitulé « Discriminations et Islamophobie dans l'Enseignement Supérieur ».

EMF est une association étudiante engagée pour défendre, aider et servir les étudiantes et étudiants depuis 1989. Nous aspirons à un enseignement supérieur de qualité offert dans les meilleures conditions pour tous les étudiantes et étudiants, sans discrimination, et dans lequel les échanges culturels sont dynamiques et valorisent la diversité.

Ce rapport, que nous envisageons comme le premier d'une longue série, s'inscrit dans notre ambition d'associer à notre travail de terrain, déjà bien établi, un travail de recherche et d'analyse en vue de proposer aux instances concernées notre expertise. Ainsi, nous proposons aux associations étudiantes, universités, corps enseignant, Ministère de l'enseignement supérieur et à tous nos lectrices et lecteurs un rapport complet mêlant description, analyse et recommandations au sujet du racisme antimusulman qui s'accroît et se banalise dans nos universités.

Les discriminations creusent des fossés qui ne garantissent pas les mêmes conditions de vie et le même avenir à tous les étudiantes et étudiants. Or, la réussite se doit de s'affranchir de l'origine, du sexe, de la situation économique, de la religion de tout étudiante et étudiant franchissant les portes de l'enseignement supérieur du pays des droits de l'Homme. C'est à travers le prisme de valeurs telles que la justice, la responsabilité, la solidarité et la bienveillance qu'EMF espère sonner l'alarme et initier le dialogue afin de faire de l'université un environnement inclusif sur le plan social et culturel au sein duquel les étudiantes et étudiants sont garantis de s'épanouir.

Loubna REGUIG, Présidente d'Etudiants Musulmans de France (EMF)



INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les actes islamophobes recensés ne cessent d'augmenter en France, sans compter ceux qui ne sont jamais déclarés. Ces actes et agressions à caractère discriminatoire et islamophobe ont lieu dans tous les pans de la société que ce soit au travail, à l'école, dans les espaces publics et dans les médias. En tant qu'association étudiante, nous avons fait le choix de nous concentrer dans ce rapport sur les pratiques discriminatoires et islamophobes rencontrées par les étudiantes et étudiants dans l'enseignement supérieur en France.

Par islamophobie, nous entendons "l'ensemble des actes de rejet, de discrimination ou de violence perpétrés contre des institutions ou des individus en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à la religion musulmane."* A l'instar de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, nous considérons l'islamophobie comme une violation des droits humains contre laquelle il faut lutter.

L'enseignement supérieur, bien qu'il puisse apparaître au premier abord, avec l'école républicaine, comme un espace protégé des problématiques de racisme et de discriminations, n'échappe pas à la tendance générale d'augmentation des pratiques et actes islamophobes. Ceux-ci s'infiltrant sans bruit dans les milieux clés de la vie étudiante comme la salle de TD ou le gymnase. Les exemples d'islamophobie à l'université, ayant été médiatisés ces dernières années, ne sont pas l'expression d'exceptions mais un témoignage d'une réalité. Celle de nombreux étudiantes et étudiants d'appartenance réelle ou supposée à l'Islam.

C'est cette infiltration insidieuse qui nous a tenu à cœur de démontrer dans cette enquête. Pour cela, nous avons, tout au long du premier semestre de l'année 2022, lancé une grande enquête nationale en ligne. Notre enquête a été diffusée via nos réseaux sociaux (Instagram et Twitter) et à l'ensemble du réseau d'EMF par voie interne. Nous avons reçu 496 réponses de personnes étudiantes ou déjà diplômées, dont 75% sont des femmes et 25% des hommes. Cette prépondérance du genre féminin dans l'enquête sera expliquée par la suite. L'on observe d'ores et déjà que la question des discriminations et de l'islamophobie ne peut se poser sans prendre en compte d'autres rapports sociaux, comme le genre ou l'origine ethnique (ressenti d'appartenance). En effet, 86% des répondants déclarent ainsi ressentir une appartenance extra européenne.

Cette enquête permet de constater le nombre et la nature des agressions et micro agressions auxquelles font face les étudiants, et surtout les étudiantes, dont l'appartenance à l'islam est réelle ou supposée. Les témoignages écrits sont d'un bon moyen pour voir avec détail comment ces discriminations s'opèrent et s'orchestrent. Par exemple des étudiantes portant le foulard qui se voient refuser l'accès à la pratique d'un sport à l'université pour des raisons infondées et inacceptables. Enfin, cette enquête permet de mesurer l'ampleur du manque des institutions universitaires qui, pour la plupart, ne disposent pas des moyens de lutte administrative ou juridique contre ce phénomène et à quel point ce sujet devient nécessaire et urgent.

*Définition du CCIE

MÉTHODOLOGIE

La lutte contre les discriminations suppose de pouvoir les mesurer. Nous avons donc décidé au début de l'année 2022 de mettre en place une enquête par questionnaire.

Tout.e étudiant.e ou ancien.ne étudiant.e en France ayant accès à internet et nous suivant ou pas sur nos réseaux sociaux (plateforme de partage) pouvait y répondre.

Les réponses ont été récoltées entre janvier et octobre 2022, c'est-à-dire que le formulaire d'enquête était disponible pendant dix mois au total. Il nous a fallu ensuite un peu moins d'un an pour analyser les résultats, effectuer les statistiques et rédiger le rapport final.

L'enquête a permis d'obtenir deux types de résultats :

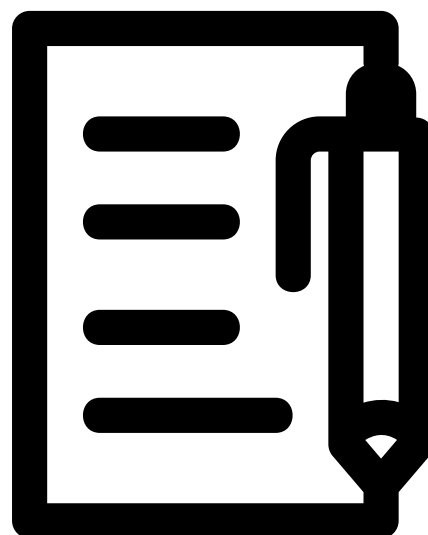
-**Quantitatifs** : statistiques qui nous permettent de mesurer le nombre de discriminations, le genre prédominant, les profils etc.

-**Qualitatifs** : témoignages, récits qui nous permettent de comprendre l'expérience vécue et ressentie des répondants.

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de **496 personnes**, échantillon représentatif au niveau du genre, des étudiants dans l'enseignement supérieur.

La représentativité est assurée par la méthode des quotas appliquée au critère du genre de la population de base, les étudiants de l'enseignement supérieur (Insee Références édition 2022, Enseignement supérieur)

Afin de faciliter la lecture des résultats, l'ordre de présentation des questions dans le rapport est différent de celui du questionnaire conçu pour l'enquête.



RESULTATS & ANALYSES

Sur un plan strictement juridique, être victime de discrimination, c'est se voir refuser l'accès à un bien ou un service sur la base d'un critère défini comme illégitime par la loi (origine, sexe, religion, âge, condition sociale...). En d'autres termes, au cours d'une discrimination, la victime voit son identité essentialisée autour d'un aspect, réel ou supposé, à partir duquel l'agresseur associe des stéréotypes et préjugés négatifs, l'amenant alors à la discriminer. A partir de cette définition des discriminations, il est possible d'identifier à minima trois enjeux auxquels une victime de discrimination doit faire face :

La négation violente de son identité : en se voyant essentialisée autour d'un critère, c'est toute l'identité de la victime de discrimination qui est attaquée et déniée par l'agresseur.

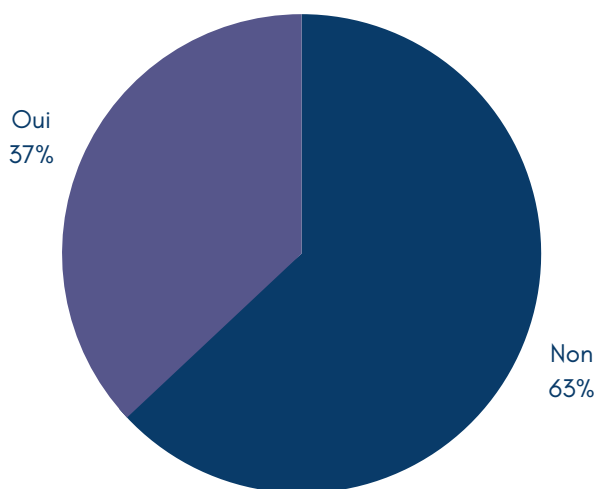
La confrontation à des jugements violents : parce qu'elle repose sur un jugement négatif de l'agresseur à l'encontre d'un aspect, réel ou supposé, de la victime, la discrimination constitue un lieu d'expression privilégié des préjugés et stéréotypes en tout genre (racistes, sexistes, xénophobes, homophobes...), auxquels elle est exposée.

Une rupture de l'égalité des chances : en se voyant refuser l'accès à un bien ou un service sur la base d'un critère illégal, la victime se retrouve illégitimement en situation défavorable comparativement aux autres individus.

La mise en évidence de ces différents éléments auxquels une victime de discrimination est confrontée permet alors de démontrer toute la violence qui se joue dans les pratiques discriminatoires. **Les impacts sur les victimes, à court, moyen et long terme, sont à la hauteur de cette violence, c'est-à-dire dévastateurs à la fois pour elles et la société. Dans l'enseignement supérieur, les répercussions sont d'autant plus importantes puisque les discriminations viennent s'ancrer dans un contexte de construction à la fois intellectuelle, professionnelle et socio-économique de la victime.**

UNE DISCRIMINATION GENRÉE

Victimes de discrimination



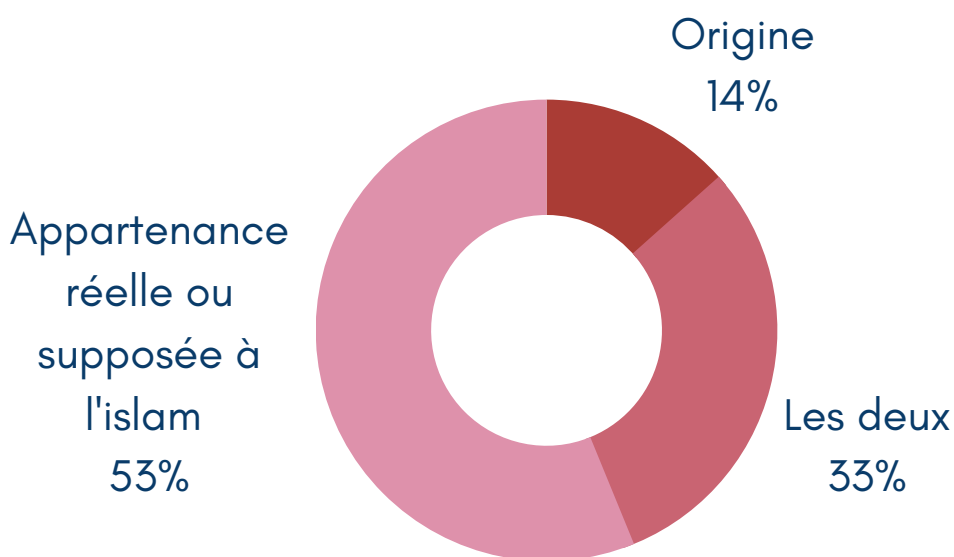
37 %

des étudiant.e.s sont
victimes de discriminations racistes ou islamophobes au sein de l'enseignement supérieur.

71 %

sont des **FEMMES**

Motif de la discrimination

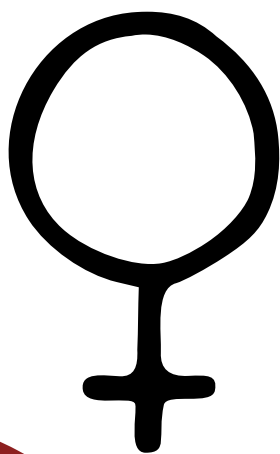


197 des 490 personnes interrogées déclarent avoir été victimes de discrimination à l'université. Cela représente environ **37%** de personnes. Parmi ces dernières, **53%** disent avoir subi une discrimination en raison d'une appartenance réelle ou supposée à l'islam.

Les témoignages écrits permettent de préciser que **le port du voile par les jeunes étudiantes musulmanes est l'un des principaux facteurs de discrimination à caractère islamophobe dans l'enseignement supérieur.**

En effet, nous remarquons une prépondérance des femmes, notamment voilées, parmi les victimes de discrimination à l'université :

Autre éléments marquant de notre étude est la prépondérance des femmes (71%). La considération du genre est primordiale dans l'analyse du phénomène. Les femmes musulmanes sont plus souvent victimes des attitudes et pratiques islamophobes. C'est ce qu'explique une étude menée par le Collectif contre l'Islamophobie en Europe en 2018 montrant que 70% des victimes d'islamophobie sont des femmes.



Notre enquête démontre des résultats similaires. La centralité du genre est une des particularités de l'islamophobie.

Dans son livre *Politique du Voile* (2007), Joan Scott explique la tendance pour le corps des femmes musulmanes à être objectifié et sexualisé. Tendance qui s'inscrit dans une longue histoire du colonialisme français et qui débute notamment avec la colonisation de l'Algérie en 1830. Elle souligne aussi l'idée que le voile est perçu comme un obstacle qui vient bousculer la revendication, inconsciente (ou consciente), des hommes occidentaux, à un accès libre aux corps des femmes.

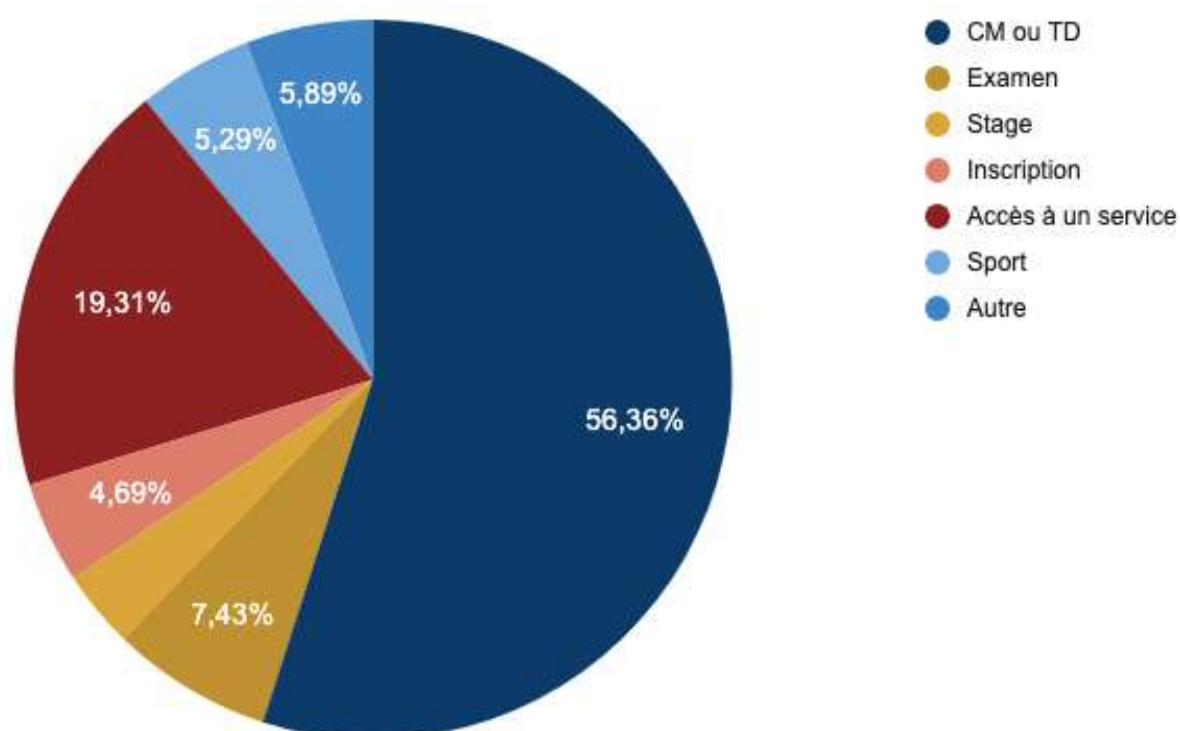
Ainsi, dans une vision orientaliste, les femmes musulmanes sont perçues comme des personnes opprimées et soumises. Elles se voient dépourvues de leur *agency*, leur capacité d'action, laissées à la merci de leurs coreligionnaires masculins. Cette vision et ces perceptions sont omniprésentes à tous les niveaux de la société, des institutions politiques aux médias, de l'opinion publique à certains discours féministes occidentaux.¹

Tout ceci participe à la systématisation insidieuse de l'islamophobie en général et plus particulièrement genré.

1. Lépinard, É., Sarrasin, O., & Gianettoni, L. (Eds.) 2021. *Genre et islamophobie : Discriminations, préjugés et représentations en Europe*. Lyon : ENS Éditions.

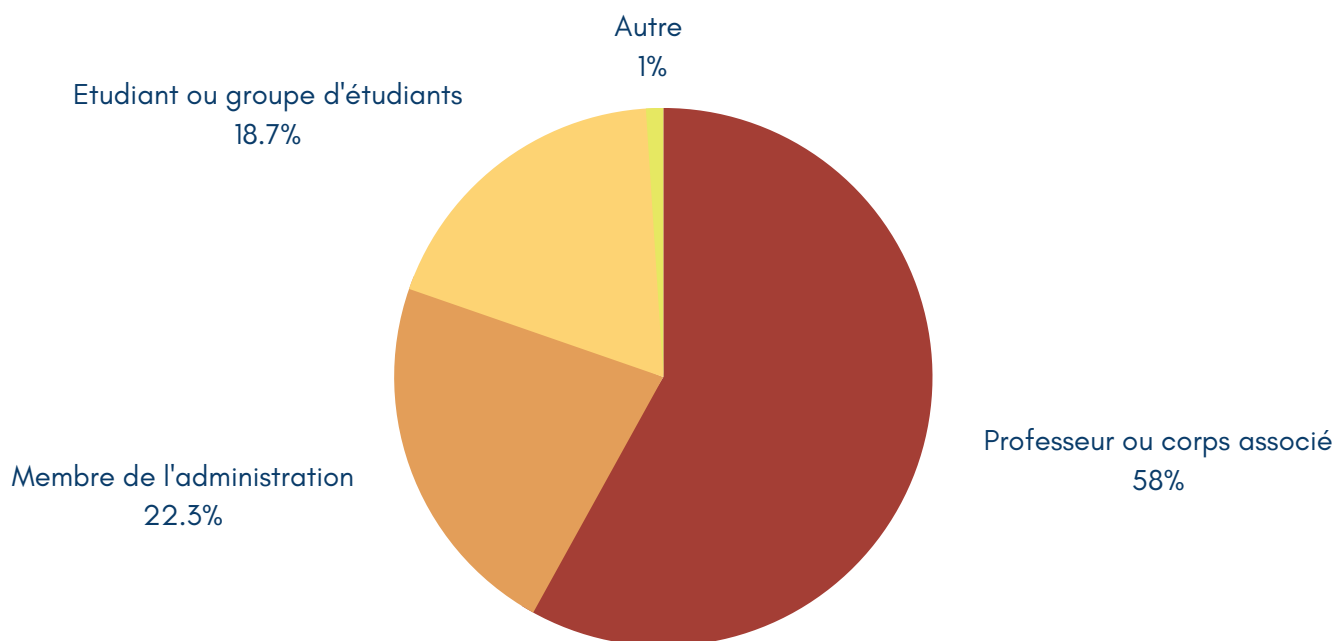
UNE DISCRIMINATION SYSTEMIQUE

Cadre de la discrimination



Dans la majorité des cas, la discrimination a lieu lors des séances de Travaux Dirigés (TD) ou de Cours Magistraux (CM), qui réunissent souvent un nombre important d'élèves et où le savoir est transmis. Second lieu important de discrimination est les services de l'université (scolarité, administration...). Cela démontre l'aspect systémique (développé dans la page suivante), mais également l'aspect public des pratiques discriminatoires. Ce qui contribue à l'augmentation du sentiment d'humiliation que peuvent ressentir les victimes.

Auteur de la discrimination



En outre, on constate que dans 58% des cas, la discrimination est faite par un professeur ou corps associé. Ces dynamiques de pouvoir inégales sont essentielles pour appréhender le problème dans son ensemble et l'intégrer dans une discrimination macro de l'islamophobie.

Il s'agit bien d'une discrimination systémique, dans le sens où la capacité à discriminer est intrinsèquement liée à la position hiérarchique, à l'autorité et aux privilèges dont l'acteur discriminant dispose aux sein de l'établissement dans lequel il travaille.

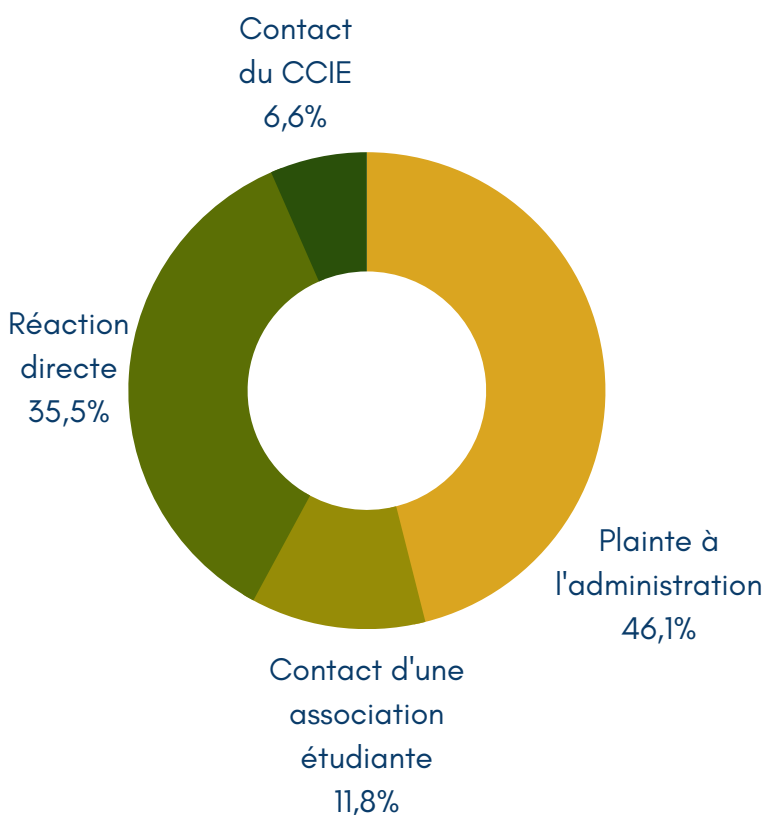
Ces rapports de force sont nécessaires pour comprendre en quoi cette discrimination est systémique et qu'il ne s'agit pas simplement de cas de discriminations individuelles isolées les unes des autres. *"(...) On ne peut pas séparer la discrimination individuelle de son contexte organisationnel. Donc, quand la discrimination individuelle est récurrente au sein d'une organisation, ou lorsqu'elle est renforcée par des inégalités de pouvoir et de statut, cela devient plus qu'un problème individuel. C'est un problème systémique."*²

2. Colleen Sheppard et Kara Sheppard-Jones, (2018, 13 septembre). Comprendre la discrimination systémique. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/536633/comprendre-la-discrimination-systemique>

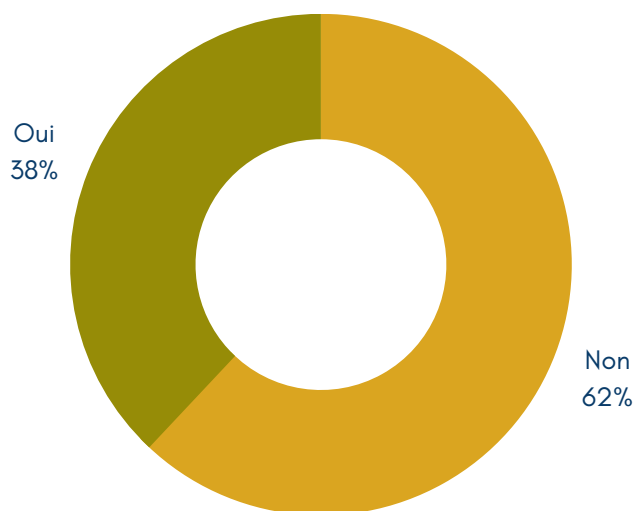
UNE DISCRIMINATION IMPUNIE

En psychologie sociale, on caractérise les stratégies de réaction des victimes de discriminations comme des stratégies d'engagement ou d'évitement.³ Ainsi, selon notre enquête **38%** des victimes opteraient pour une **stratégie d'engagement directe** avec le problème. Ces stratégies d'engagement visent à "trouver une solution à la situation problématique et d'agir sur la source de violence."⁴

Stratégies d'engagement



Réaction des victimes



Dans ces cas de réactions. Lorsque nous analysons notre échantillon (76 cas), les victimes ont décidé de réagir de quatre manières différentes : la plupart soit **en se plaignant à l'administration ou au référent discrimination de l'université**, soit **en réagissant directement au moment des faits** en confrontant le professeur ou la personne à l'origine de la discrimination. Une des répondantes dit : "Je me suis défendue face à elle (la professeure)". Une autre explique avoir "contesté et argumenté devant le professeur lui-même".

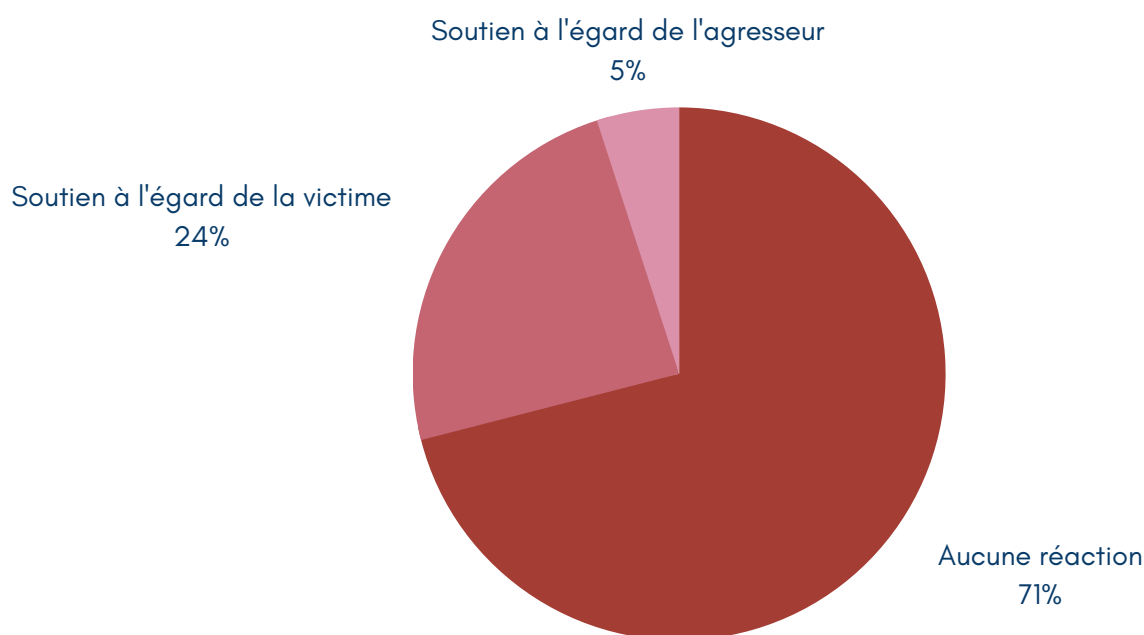
Le reste disent avoir contacté **des associations étudiantes ou le CCIE**.

3. É. Spitz, « Les stratégies de *coping* face à la violence au travail », *Stress et Trauma*, vol. 4, no 3, 2004, p. 155-162.

4. Lépinard, É., Sarrasin, O., & Gianettoni, L. *op. cit.*

Néanmoins, on constate tout de même que nombreuses victimes tendent à opter pour une **stratégie de désengagement voire d'évitement** afin d'éviter une escalade de la violence et des représailles qui pourraient influencer – très – négativement leur parcours universitaire. Ainsi, les victimes *“adoptent des stratégies d'évitement, dont le but est de se soustraire, physiquement et/ou mentalement, à la situation stressante. La victime peut ainsi en venir à éviter certains lieux”*. Les nombreux témoignages récoltés durant l'enquête vont dans ce sens. Souvent, les victimes ne réagissent pas, optent pour⁵le “laisser-faire” afin de se protéger mentalement mais aussi scolairement. Parfois également, l'état de choc est tel que les victimes ne savent comment réagir.

La plupart de ces actes de discriminations ont eu lieu en public, c'est-à-dire devant un ensemble de témoins, notamment d'autres étudiants. Cependant, très peu, parmi ces derniers, réagissent :



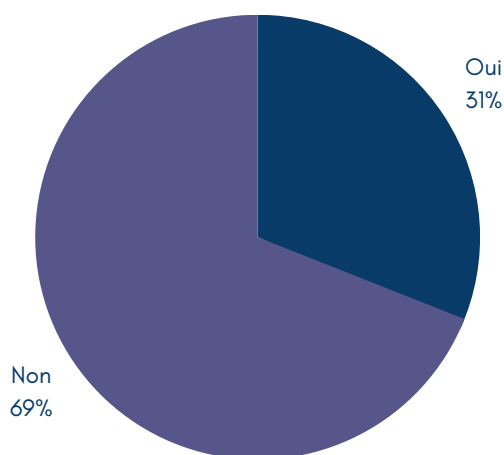
Cela s'explique traditionnellement par *“la peur, la sidération, les situations de vulnérabilités individuelles ou relationnelles, la dilution des responsabilités et le sentiment d'insécurité.”*⁶ Il est aussi intéressant de noter que selon une étude, le taux de non-intervention de la part des témoins est le plus élevé lorsque la discrimination est de type raciste (Alessandrin et Dagorn 2020).

5. Ibid

6. Alessandrin, Arnaud et Johanna Dagorn (2020) : Insultes, violences, discriminations : Une enquête sur l'inaction des témoins, CNRS Le Journal [en ligne] <https://lejournel.cnrs.fr/billets/insultes-violences-discriminations-une-enquete-sur-linaction-des-temoins>.

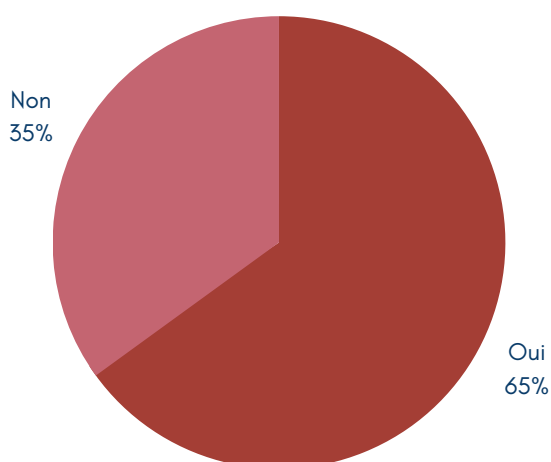
Témoins

Dans la même dynamique, parmi les répondants, 159, soit 32,4% d'entre eux, déclarent avoir été témoin d'une discrimination à l'université.



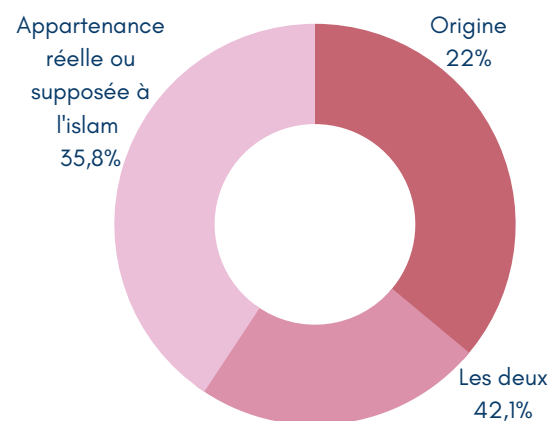
Pourcentage de répondant déclarant avoir été témoin d'une discrimination

De plus, 65% des témoins qui disent avoir assisté à une discrimination admettent ne pas avoir intervenu. On retrouve le même pourcentage dans les réponses des victimes concernant l'intervention ou non de témoins. Il y a donc un véritable phénomène de "paralysie des témoins" qui se joue ici.



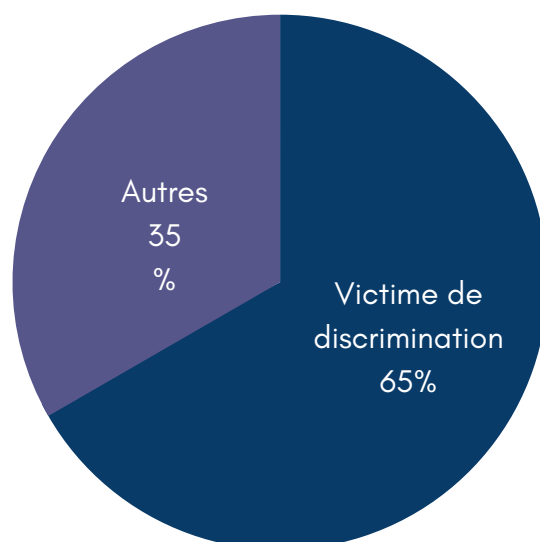
Intervention du témoin

Les motifs de la discrimination semblent varier légèrement lorsque l'on est témoin ou victime :



Motif de la discrimination

Parmi les 54 répondants affirmant avoir réagi lorsqu'ils étaient les témoins d'une discrimination, 36 font aussi parti de celles et ceux qui ont déclaré avoir subi une discrimination dans l'enseignement supérieur. Les recherches effectuées sur l'inaction des témoins montrent qu'une expérience vécue d'agression, de discrimination sur le même caractère influencent positivement l'intervention en tant que témoin.⁷



Profil du témoin ayant réagi

Universités

Alors que les valeurs d'égalité et d'universalité sont sensées être le cœur du projet universitaire français, alors que l'Université doit pouvoir garantir le respect des droits fondamentaux de toutes et tous, on constate que celle-ci est en retard dans la lutte contre les discriminations et l'islamophobie.

En effet, sur le plan politique la question des discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) n'a pas été reconnu rapidement. L'ESR semble avoir toujours échappé aux mesures de lutte contre les discriminations et le racisme.

Néanmoins, en 2014, puis après les attentats de janvier 2015, il y a une volonté de la part de François Hollande, président de la République à l'époque, de *"mieux former les enseignants du supérieur aux enjeux de laïcité, de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme"* (Décembre 2014). Ainsi, en décembre 2015, le Ministère de l'Education nationale annonce la création de référents "racisme et antisémitisme" à l'université.

Cependant, ces mesures ne s'accompagnent d'aucune problématisation, ni de production de connaissances, autrement dit, la réalité des discriminations dans l'ESR reste méconnue et sous-estimée.

De plus, celles-ci ne sont pas instaurées dans toutes les écoles et universités françaises. En effet, selon une étude de l'UNEF publiée en juin 2020 et intitulé "Les discriminations dans l'enseignement supérieur"⁸, on observe que :

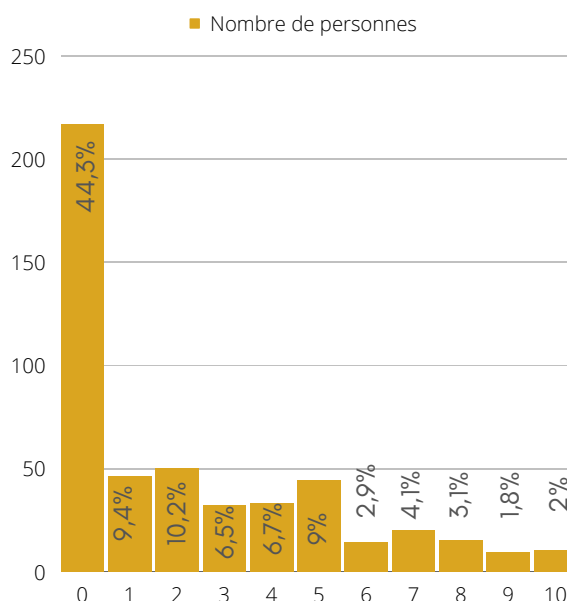
45,1%

des universités ne disposent pas d'une cellule de veille et d'écoute (CVE)

76,9%

des universités disposant d'une CVE, ne traitent pas du tout du racisme et de l'islamophobie

Notre enquête permet de tirer des conclusions similaires et surtout d'attirer l'attention sur le manque d'information et de communication des universités sur leurs dispositifs de lutte contre les discriminations.



Evaluation de l'accès à l'information sur les dispositifs de lutte contre l'islamophobie et le racisme au sein de l'université sur une échelle de 1 à 10

8. Les données qui suivent sont tirées du rapport "Les discriminations dans l'enseignement supérieur", publié par l'UNEF en juin 2020 (https://unef.fr/wp-content/uploads/2020/11/18juin2020_Enquete-de-l-UNEF-sur-les-discriminations-a-l-universite.pdf)



VOILE ET SPORT UNIVERSITAIRE

Les activités physiques et sportives ont largement démontré leur potentiel d'abaissement des barrières entre les générations, les religions, les castes, les origines et les nationalités. Elles sont un levier évident de socialisation et une des plateformes clés du "vivre-ensemble".

Les bancs de l'université comptent des étudiantes françaises ou internationales de confession musulmane qui portent le foulard. Elles aspirent comme tous les étudiants à la réussite dans un environnement sain et apaisé. Vouloir participer aux activités sportives ouvertes à toutes et tous est légitime et bénéfique pour leur santé physique et mentale contribuant ainsi à l'égalité des chances dans la réussite.

Cependant, nombreux sont les cas dans lesquels une étudiante portant le foulard s'est vue refusée l'accès à la pratique sportive à l'université. Notre organisation se mobilise depuis plusieurs années afin de lutter contre ce phénomène. La campagne "sport pour tout-e-s" lancée en 2020 a été l'occasion pour nous de mener l'enquête auprès de plusieurs universités françaises, d'une part en analysant rigoureusement les règlements intérieurs, d'autre part, en collectant des témoignages d'étudiantes n'ayant pas pu pratiquer un sport dans leur université en raison de leur foulard.

Nous avons constaté qu'au moins onze universités présentent une mention explicitant un refus des étudiantes portant le foulard dans leur règlement : université Aix-Marseille (AMU), université de Bretagne occidentale, université de Basse-Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Grenoble - Alpes, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Université Paris IV Panthéon Sorbonne, Université Jean Monnet (Saint-Étienne), Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier (Toulouse).

En outre, les témoignages ci-dessous démontrent de l'ampleur du phénomène et de ses répercussions sur les étudiantes et leur bien-être, mentale et physique.



Sarah*
Etudiante en Master
2018/2019
Basketball

“

J'ai eu plusieurs expériences de discrimination à l'université. En psychologie une professeur m'a dit que je ne comprendrai jamais mes patientes avec ma " vision pré-construite de la femme". Une autre professeur d'anglais faisait comme si je n'étais pas présente en classe alors qu'on devait passer chacun notre tour. Ce qui a également attiré l'attention de mes camarades car c'était systématiquement pour ma personne. Pour le sport, je voulais jouer dans l'équipe de l'université. Au début on m'a dit "non" mais en me voyant jouer la professeur m'a demandé de porter le turban pour pouvoir intégrer l'équipe pour les compétitions. J'ai eu le sentiment que si je n'avais pas un certain niveau, je n'aurais pas eu le droit de pouvoir pratiquer et de découvrir un sport. Puis, suite à un arrêt, quand j'ai repris avec une autre professeur, celle-ci me faisait remarquer que ma tenue n'était pas adaptée et s'est permise de tirer sur mon foulard pour me montrer que ça pouvait être "dangereux " pour la pratique du sport. Ne connaissant pas l'enseignante, j'étais choquée par son geste. Ne pouvant pas être présente pour plusieurs séances, une camarade me dit que l'enseignante a demandé après moi. Trouvant de la bienveillance dans le comportement de l'enseignante, je me permets de lui envoyer un mail afin de l'informer. J'apprends alors par ma camarade que celle-ci a dit d'une manière très naturelle : "elle m'a contactée, tu sais comme elle a une tenue extrémiste je pensais qu'elle était partie". "était partie", insinuant que je serais partie faire le "djihad en Syrie".

La discrimination institutionnelle existe et malheureusement certains étudiants sont en situation de vulnérabilité et ne sont pas protégés par les enseignants et l'université.

”

*Le prénom de l'étudiante a été modifié afin de préserver son anonymat

Aminata*
Etudiante en DUT TC
2018/2019
Musculation

“

J'arrive pour récupérer les badges pour la pratique de sport, la secrétaire me voit avec un turban et me dit : "par contre ce que vous portez sur la tête c'est interdit". Je lui explique que pas du tout, je ne comprends pas, c'est écrit nulle part. Elle insiste et me dit de façon très dédaigneuse qu'il me sera impossible de pratiquer. Puis, elle appelle un responsable, celui qui s'occupe de la salle de musculation et celui-ci pareil. Je lui ai expliqué qu'il n'y avait écrit nulle part dans le règlement que le port du voile était interdit. Il m'a expliqué que c'était dans le nouveau règlement, qu'il ne me laisserait pas rentrer avec mon voile et que j'étais une illuminée et "Qu'il y a plein de filles voilées qui ne font pas de chichis et l'enlèvent en rentrant dans la salle, je ne vois pas pourquoi toi tu vas imposer ta loi, s'il faut que je te rembourse je te rembourserai mais tu ne rentreras pas dans cette salle tant que je serai prof...". J'avais payé 25 euros pour l'option musculation. Il me traite d'illuminée, que je ne rentrerais pas avec mon voile. *"On dirait qu'une foudre divine va s'abattre sur vous juste pour l'enlever deux heures quoi"*. Il tape des pieds et des mains, appelle toutes les personnes qu'il peut appeler pour me prouver que c'est interdit. Il me montre le nouveau règlement qui n'était pas sur le site internet lors de mon inscription (port de bonnet, chapeau, voile etc interdit). Il me parle d'hygiène et de sécurité, je lui demande quels sont les liens avec mon voile et il monte le ton. *"Tu ne vas pas faire ta loi si je dois te rembourser je te rembourse de ma poche mais tu ne rentreras pas"*. Il appelle le responsable du site qui lui dit que je ne rentrerai pas et qu'il allait me rembourser.

”

*Le prénom de l'étudiante a été modifié afin de préserver son anonymat

Elise*
Etudiante
2020
Basketball

“

Pratiquant le basketball avec la Fédération Française de Basketball (FFBB) depuis maintenant six ans, c'est tout naturellement que je me suis inscrite pour un cours de basketball à l'université. Je me suis rendue avec une amie dans le gymnase. D'emblée, le professeur n'a fait que me suivre du regard, je n'y ai pas prêté attention et j'ai pris un ballon pour m'entraîner, comme les autres. Directement, il est venu vers moi et très froidement m'a dit qu'il n'allait pas débattre longtemps, car il n'a pas que cela à faire et invoqua la laïcité. Au final, il me proposait deux choix : je devais soit retirer mon voile soit quitter le cours. J'avais clairement l'impression d'être un déchet. J'étais surprise et lui ai dit qu'il n'y avait pas de débat à avoir sur la question, car nous sommes à l'université, ce à quoi il répond qu'en sport, c'est différent, c'est interdit. Je lui explique que j'ai fait six ans de basket avec la FFBB et que mon foulard n'a jamais posé de problème. A ce moment, il me rit au nez et me dit que c'est impossible, car il n'a jamais vu ça dans sa carrière. J'ai finalement laissé mon ballon et suis partie. À ce moment-là, j'avais l'impression d'être prise pour une menteuse et d'avoir été folle de croire qu'il m'acceptera, mais d'un autre côté, je n'étais pas si étonnée que ça.”

”

*Le prénom de l'étudiante a été modifié afin de préserver son anonymat

Soumaya*
Etudiante en L2
2018/2019
Musculation

Je me rendais à mon premier cours de sport, le professeur viens me voir et me demande si mon voile ne va pas me gêner lors des exercices. Jusque là il n'a pas été désagréable. Je lui réponds donc que non, j'ai toujours fait du sport avec. Il me regarde et me dit, là plus agacé, : "vous dites toutes ça pour vous étrangler en faisant du développé couché ». Je lui réponds donc que ça n'était pas un problème pour moi de garder mon voile et que je ne l'enlèverais pas. Il a insisté pour que je l'enlève et il m'a dit : "avec votre tonne de vêtements long comment voulez-vous que je remarque un changement de musculature, laissez plus de visibilité". Il me faisait que des remarques de ce genre, j'ai donc arrêté les cours de musculation à l'université et je me suis inscrite dans une salle de sport hors université afin d'être tranquille et je suis suivie par une femme à présent.

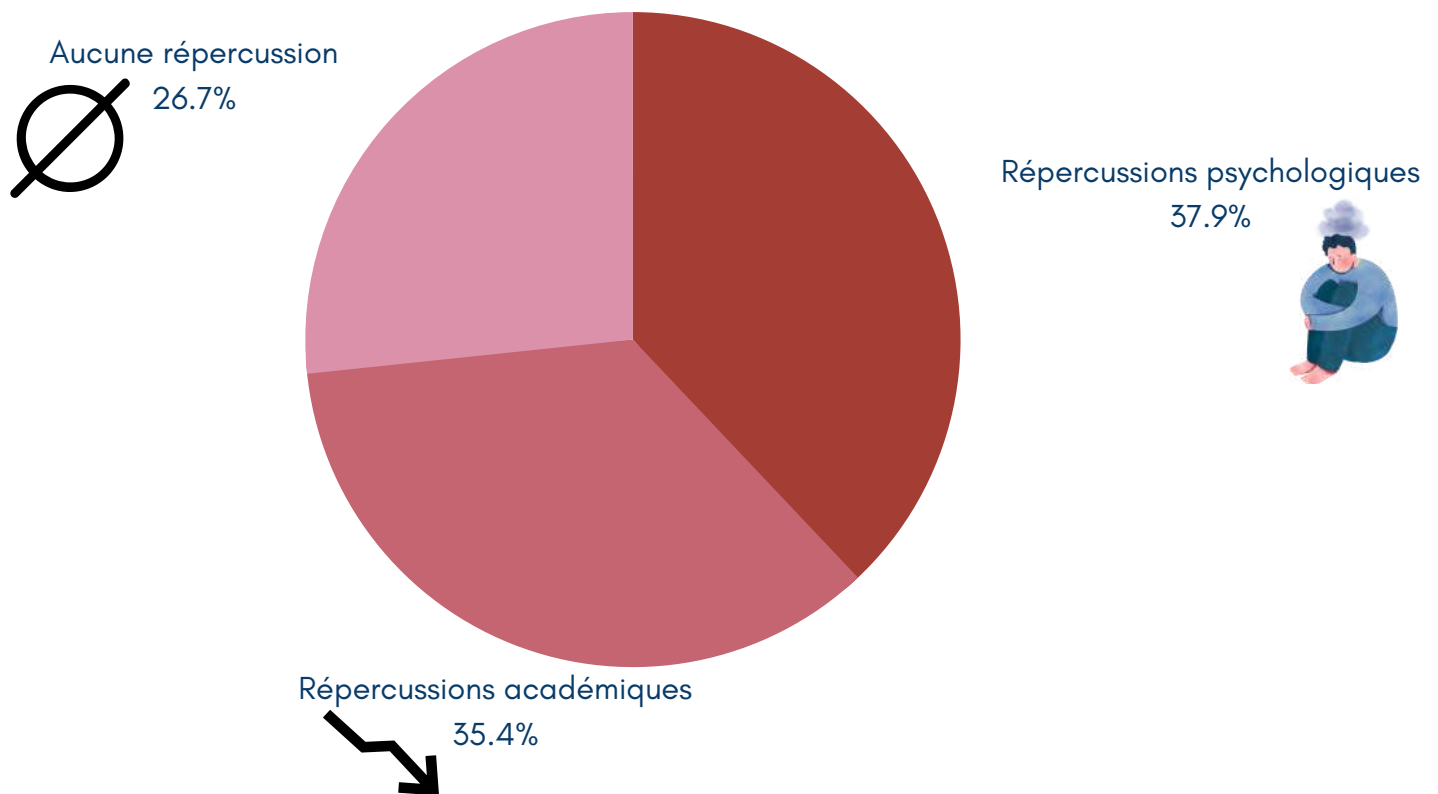
J'ai rétorqué à l'enseignant qu'il n'avait pas le droit de m'interdire de faire du sport parce que je porte un voile. Il a dit que c'était le règlement. J'ai ensuite contacté le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) qui m'a répondu rapidement et m'a dit les démarches à entreprendre. Malheureusement, la procédure a commencé à être particulièrement longue, les réponses de l'association sont devenues de plus en plus tardives. De mon côté cet événement m'a beaucoup fragilisé mentalement, je pensais avoir droit à un soutien psy que je n'ai pas eu. J'ai finalement abandonné les démarches qui prennent des siècles à s'effectuer, et j'avais aussi des craintes pour ma place en master (car la bas les enseignants parlent beaucoup entre eux et se connaissent).

Naïma*
Etudiante en L2
2017/2018
Badminton

*Les prénoms des étudiantes ont été modifiés afin de préserver leur anonymat

RÉPERCUSSIONS SUR LES ETUDIANTS ET ETUDIANTES

Répercussions sur les victimes des actes de discrimination





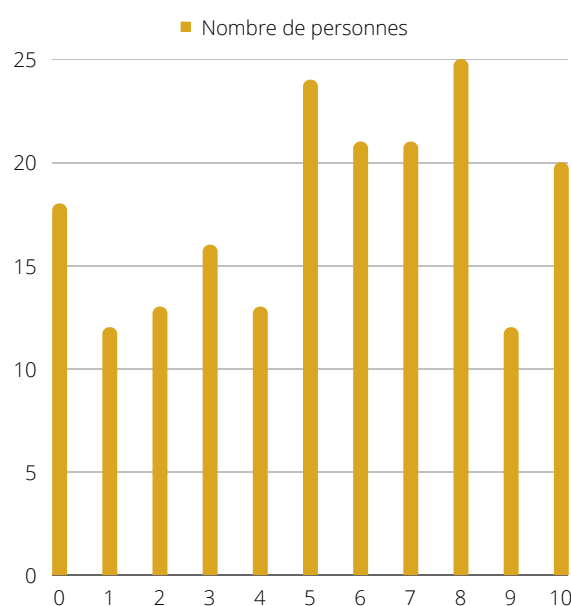
SUR LE PARCOURS SCOLAIRE

Le cadre dans lequel la discrimination est commise, ici, l'enseignement supérieur, est primordial pour juger des répercussions de ces agressions quotidiennes. Lorsque ces dernières sont commises dans le cadre scolaire, alors les conséquences pour les étudiants peuvent être immédiates et radicales, les empêchant directement de jouir d'une scolarité saine. Parmi les répondants victimes de discrimination à caractère raciale ou islamophobe, **35% d'entre eux déclarent que celle-ci a eu une conséquence directe sur leur scolarité**. Nombre d'entre eux affirment avoir **abandonné la matière** ou encore **ne pas avoir validé l'UE** en question, ou encore d'avoir vu leur note injustement abaissée par le ou la professeur, agent de la discrimination. En effet, une étudiante déclare qu'une *"des professeurs était également impliquée et donc le jour de l'examen, j'ai été noté d'une manière très injuste par rapport au travail que j'avais fait. A ce moment-là, ça avait pas mal impacté mon semestre car c'était une matière qui avait un coefficient important."* Une autre confie qu'elle n'a pu valider son M2 et par conséquent s'est vu refuser le titre de psychologue qu'elle aurait dû obtenir. On retrouve aussi une autre répondante qui a dû changer de sujet et de directeur de mémoire après avoir fourni un travail conséquent de recherche ce qu'il l'a *"épuisée moralement"* ou encore trois étudiantes qui indiquent avoir eu à **redoubler leur année**. Dans certains cas, les victimes se sont résignées en ne s'inscrivant pas là où ils ou elles le souhaitaient ou en changeant d'université, d'école ou de classe préparatoire. Une étudiante explique aussi qu'elle a été exclu puis réintégré après avoir contacté le CCIF, prouvant le caractère injuste de l'exclusion.

“

"Abandon de tentative d'inscription. J'ai très mal vécu cette incident, sachant qu'à cette période là de ma vie ça n'allait pas. J'ai été surprise de voir, l'année suivante, que j'étais encore angoissée à l'idée de devoir faire les démarches auprès d'un bureau administratif, comme si être voilée allait forcément me compliquer la tâche, alors que non, ça ne devrait pas..."

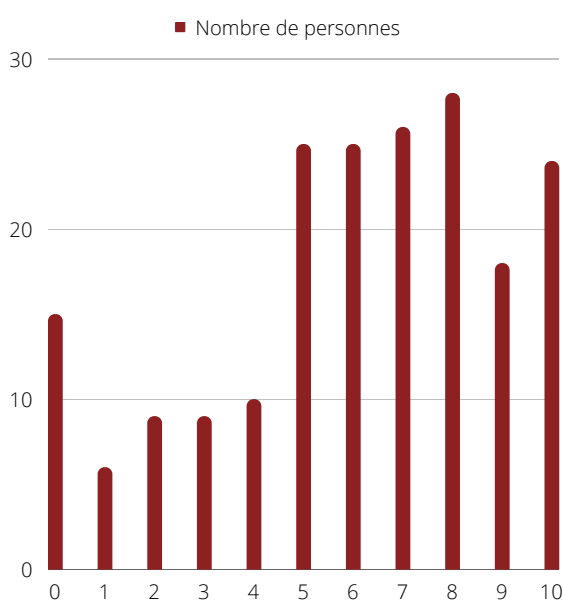
”



Mesure de l'impact sur une échelle de 0 à 10 de l'incidence sur le parcours scolaire

[illegible]

Les discriminations sont un reflet, une expression de croyances psychologiques, culturelles et sociales, qui se manifestent par des pratiques parfois simples, mais non moins profondément ancrées dans les communautés et dans les institutions. Par leur permanence dans la vie quotidienne des individus, les discriminations peuvent avoir un impact sur la santé mentale des personnes qu'elles touchent. Les personnes peuvent souffrir de sentiment de rejet, de méfiance disproportionnée, de peur, de doute et détresse émotionnelle, de faible estime de soi, de dévalorisation, d'isolement, de solitude et marginalisation, de doutes, et d'insécurité. Les personnes soumises à des discriminations peuvent également ressentir à leur tour de la haine et commettre des actes de violence contre soi et contre autrui. Elles peuvent également souffrir de maladie comme l'anxiété, la dépression, les addictions, ou de stress post traumatiques... .



Mesure de l'impact sur une échelle de 0 à 10 de l'incidence sur la santé mentale

Comme on peut donc le constater, les conséquences sur la santé mentale et le bien-être psychologique des victimes sont importantes. Elles peuvent être de courte durée et n'avoir un impact que léger ou temporaire, mais aussi être plus traumatiques et influencer sur toute la vie de la victime et son avenir, comme nous le montre le témoignage ci dessous.

J'ai été voir un psy car j'ai fait deux crises d'angoisses (une en plein cours et tout le monde se moquait de moi, un groupe d'élève a même inventé une chanson), mais même le psy en avait rien à faire de ce que je ressens. Du coup j'ai abandonné et je souhaite changer d'école pour mon master.

NOS RECOMMANDATIONS

Générales

- **Reconnaissance officielle d'une définition claire de l'islamophobie et sa reconnaissance comme discrimination et violation de droits humains.**
- **Formation de référents "discrimination et racisme" pouvant apporter des réponses humaines et adéquates à toute discrimination ayant lieu dans l'établissement, dont l'islamophobie.**
- **Règlements intérieurs clairs et révisés, qui ne dépassent pas le cadre de la légalité juridique.**
- **Ouverture d'une réflexion autour de la possibilité de disposer d'espaces de spiritualité communs (toutes confessions confondues). Celles-ci permettront d'abord de normaliser la pratique religieuse quel qu'elle soit, et offrira de plus d'épanouissement aux étudiants**

NOS RECOMMANDATIONS

Sport universitaire

Autorisation de toute tenue respectant le droit fondamental de toute femme souhaitant se vêtir avec un couvre-chef dans les conditions de sécurité et d'hygiène (foulard de sport ou turban par exemple).

Mise en place au sein des SUAPS de formations visant à une gestion plus inclusive du sport universitaire

Envoi d'un rappel clair de la loi et des droits des étudiantes aux professeurs chargés de la pratique sportive.

Suppression de la mention discriminatoire et illégale, ou à défaut la création d'une annexe, à l'exemple de l'université de Nantes, qui explicite que le turban, le foulard religieux n'est pas compris dans l'interdiction du couvre-chef.

N'oubliez pas de nous suivre :



@EMF.Aссо



@emfasso



@EMFasso



<https://www.emf-asso.fr/>



Servir, aider et défendre les étudiant(e)s depuis 1989 !